

STAGE MULTISPORTS

Un guide pratique pour profiter au mieux de ton séjour.



Parcours aventure



SPÉLÉO



CANOË



STAGE MULTISPORTS



Avertir impérativement en cas de traitement médical et fournir l'ordonnance.
Transmettre toute information utile d'ordre médical.



Linge de corps suffisant et toutes commodités pour la durée du séjour.
Prévoir des vêtements en cas de mauvais temps.



Casquette et crème solaire...
Important surtout pour la journée canoé!!!



Téléphone interdit

STAGE MULTISPORT



Serviettes, brosse à dents, gel douche
claquettes.



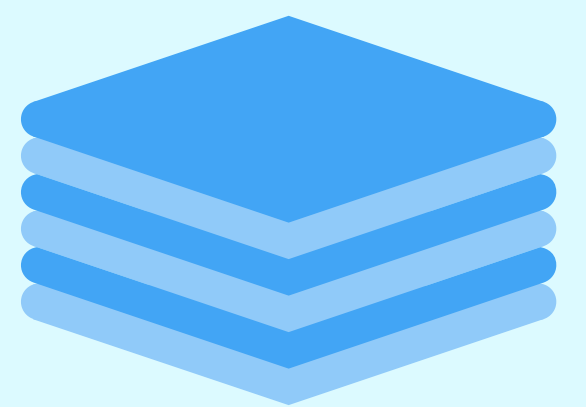
Une mini banque est tenue par un animateur
pour éviter la perte ou le vol qui n'est pas
couvert par l'assurance du centre.

Pensez à préparer l'argent de poche dans
une enveloppe en mentionnant le montant, le
nom et prénom de votre enfant !



Une tenue de sport.

Pour la piscine : Maillot (bermuda
interdit) + serviette de bain

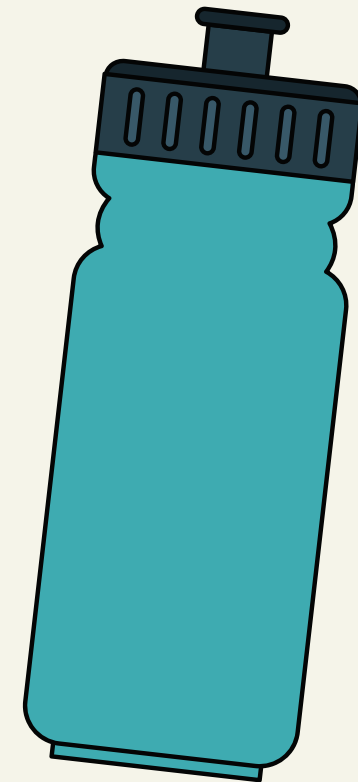


Sac de couchage ou couette
(drap housse et oreiller fournis)

STAGE MULTISPORTS



Sac à dos



Gourde ou bouteille d'eau
personnelle



Prévoir de vieux vêtements pour la
spéléo (basket, sweat et pantalon).



Téléphone portable interdit
Prévoir une montre

STAGE MULTISPORTS



LAVAGE DES MAINS FRÉQUENT



**VESTE POUR LE SOIR OU EN CAS DE
MAUVAIS TEMPS**



**POUR JOINDRE VOS ENFANTS
DURANT LE STAGE, ON VOUS
EXPLIQUERA CELA DURANT LA
RÉUNION LORS DE VOTRE ARRIVÉE**

**CONDUITE À TENIR LORS D'UNE SUSPICION OU D'UN CAS AVÉRÉ DE
COVID-19 :**

Tout symptôme évocateur d'infection à la covid-19 chez un enfant, constaté par l'encadrement, doit conduire à son isolement dans un lieu adapté et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.

- La prise en charge médicale du mineur doit être organisée sans délais.
- En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher. Son départ est organisé de façon à éviter toute proximité avec les autres mineurs.
 - Si les parents ne peuvent venir le chercher, l'organisateur doit assurer, en lien avec la famille, le retour du mineur dans le respect des prescriptions des autorités de santé.
- L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu dans un ACM.